Image not found or type unknown

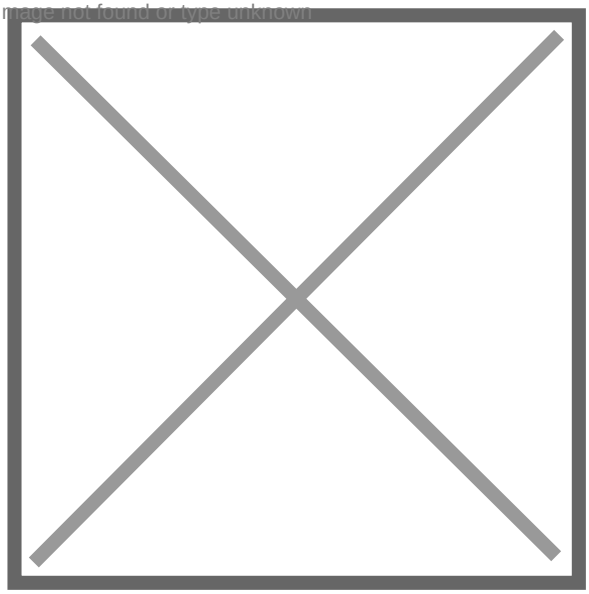

Cuisine aménagée par le locataire

Par **Cococora**, le **29/11/2020** à **13:56**

Bonjour,

Jje quitte mon logement locatif qui n'était pas équipé (sauf un evier) nous avons donc dû faire nous même une cuisine, celle-ci est encastrée dans les murs et nous souhaitons la laisser, mais est ce que nous avons le droit ? Est-ce que nous pouvons négocier avec Nexity pour un genre de "rachat" ou un geste financier si la propriétaire est d'accord ? ou même négocier de ne pas payer quelques défauts lors de l'état des lieux ?

Merci pour votre retour.
Bonne journée.

Par **Lag0**, le **29/11/2020** à **14:34**

Bonjour,

Vous pouvez toujours négocier, le bailleur n'a aucune obligation d'accepter vos propositions !

Pour un tel aménagement, c'est avant qu'il faut négocier. Il est préférable d'avoir l'accord écrit du bailleur et l'éventuel arrangement financier.

Dans le cas présent, non seulement le bailleur n'a aucune obligation de vous dédomager pour la cuisine si vous la laissez, mais il pourrait même vous faire payer le démontage et la remise à l'état initial...

Par **Visiteur**, le **29/11/2020** à **19:53**

Bonjour
Je le pense également, mais si la cuisine est intégrée et en bon état, c'est un plus pour une location, donc pour le bailleur.

Vous avez le droit de l'enlever en remettant les murs en état, peut-être pourrez vous même la revendre...

Par **Tisuisse**, le **30/11/2020** à **09:47**

Bonjour,

Je suppose que Nexity est l'agence immobilière ? si oui, c'est avec les propriétaires que vous devez négocier, pas avec l'agence immobilière car c'est le propriétaire qui a signé le bail, pas l'agence.

Par **Lag0**, le **30/11/2020** à **11:07**

[quote]
car c'est le propriétaire qui a signé le bail, pas l'agence.

[/quote]
Pas nécessairement, perso, je ne signe aucun bail, mon mandataire se charge de tout...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés